

## DECISION N° DEC\_021\_2024

Avenant n° 1 au marché concernant le remplacement de luminaires existants par des luminaires LED dans divers bâtiments municipaux

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments de la Ville de Sélestat, il avait été décidé de lancer une consultation pour le remplacement de luminaires existants par des luminaires LED.

Ce marché a été attribué, par décision n° 75-2023 du 25 octobre 2023, à la société INGENIERIE SOLUTIONS ET SERVICES – I2S de 67190 MUTZIG pour un montant total de 580 447,61 € HT décomposé en une tranche ferme pour un montant de 295 368,71 € HT et une tranche optionnelle pour un montant de 285 078,90 € HT.

Les travaux de la tranche ferme ont débuté le 13 décembre 2023 pour une durée de six mois.

Un autre bâtiment, la chapelle Saint Quirin, est concerné par cette opération engendrant la passation d'un avenant dans le cadre de la tranche ferme.

Ces travaux consistent en des travaux préparatoires, tableau électrique, distribution électrique, prises électriques, éclairage et éclairage de sécurité, alarme incendie type 4 radio, consuel pour un montant total de **52 396,92 € HT soit 62 876,30 € TTC.**

Montant initial du marché.....	580 447,61 € HT
Montant avenant n° 1.....	52 396,92 € HT
Nouveau montant du marché.....	<b>632 844,53 € HT</b>
Soit.....	<b>759 413,43 € TTC</b>
% d'augmentation.....	<b>9,03 %</b>

L'avenant est passé conformément à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique permettant la modification du marché d'un montant inférieur à 15 % du montant du marché initial.

### LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son

Ville de Sélestat – Décision n°DEC\_021\_2024 du 22/03/2024

1

article L 2122-22,

- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** l'avis formulé par la Commission des Marchés,
- Vu** les crédits prévus au budget 2024, sous le chapitre 23 : immobilisations en cours, imputation interne : 2312 – 01914 / 2313 01918 / 2313 – R0031 et 2313 – 01924
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE :**

d'établir l'avenant au marché n° 23T0017 concernant le remplacement de luminaires existants par des luminaires LED dans divers bâtiments municipaux pour :

la Chapelle Saint Quirin pour un montant de 52 396,92 € HT soit 62 876,30 € TTC

portant ainsi le nouveau montant du marché à 632 844,53 € HT soit 759 413,43 € TTC.

*Commande Publique et Assurances/Christine SCHWOB*

Fait à Sélestat, le 22/03/2024

Le Maire :  
Marcel BAUER